VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,121 — Division C.

LIQUIDATION DE J. D. CONNELL IRON WORKS COMPANY.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, No. 103,121, dans l'affaire de la liquidation de J. D. Connell Iron Works Company, le dit ordre daté et signé le 17 février 1913 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, MERCREDI, le 9 avril 1913, à 11 heures a. m. rue S. Peters adjacent le coin de la rue Erato, divers accessoires mobiles consistant en vrilles, machines à percer; perforeuses, tours, marteaux pilon, machines, chaudières, grues, forges, Rabots et autres machines et outils dont se sert le Iron Works Business, suivant l'inventaire enregistré.

Termes—
Comptant.

J. L. Onorato
Encanteur.

MESSRS. CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour les liquidateurs.
mars3av6,9

ANNONCE JUDICIAIRE.

COMPTES COURANTS A L'ENCAN.

In re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co., of La. — No. 99,630 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E — En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District, Division E, le dit ordre rendu le 17 mars 1913 et adressé à J. L. Onorato, je vendrais aux enchères publiques sans garantie à la Bourse des Propriétés Foncières, le JEUDI, 10 avril 1913, à midi, les comptes courants dans la re W. H. Opdenweyer vs. National Automatic Fire Alarm Co. of Louisiana.

Conditions—
Comptant sur les lieux.
910 rue Gravier.

J. L. Onorato
Encanteur.

mars9av6,10

Par ERNEST A. CARRERE. Par ERNEST A. CARRERE.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double

4858-4860 rue Magazine

entre les rues Lyon et Upperline

JEUDI, LE 24 AVRIL, 1913

À MIDI

A la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne

Commercial-Germania Trust and Savings Bank, Tuteur Datif, vs. Joseph Martin.

No. 103,489 du dossier de la Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR ERNEST A. CARRERE — Bureau 806 rue Perdido — Le 24 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans le Premier District de cette ville, en vertu de et conformément à un jugement rendu en cour siégeante le 5 mars 1913, et jugement signé en cour siégeante le 11 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique la propriété ci-après décrite à savoir:

Une parcelle de terre, etc., située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 197, borné par les rues Magasin, Upperline, Lyon et Constance, mesurant 39 pieds de face à la rue Magasin, la même largeur en arrière, 109 pieds 4 pouces et 5 lignes sur la ligne de la rue Upperline et 107 pieds 2 pouces sur la ligne de la rue Lyon, plus ou moins, commençant trente pieds de l'encoignure des rues Upperline et Magasin, et, est composée de la plus grande partie du terrain 12 et plus de la moitié du terrain 13, comme cela apparaît dans l'inventaire dans le cas de la succession de Théophile Martin, No. 97,626 du dossier de cette honorable cour. Les améliorations sont connues comme Nos. 4858-60 rue Magasin, contenant quatre chambres de chaque côté, etc.

Termes et Conditions — La moitié comptant. La solde s'il y en a, dans un et deux ans en billets de l'acquéreur, garantis par hypothèque portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de l'adjudication. L'acquéreur devra assumer les taxes de 1913 et payer pour l'acte de vente devant Lewis A. Martinet, notaire; 10 pour cent déposé au moment de l'adjudication en acompte de la vente.

ERNEST A. CARRERE,
Encanteur.

JAMES CLARK HENRIQUES, Avocat.
mars16,23,30av6,13,20,24

Par STERN & GUMBEL, Ltd.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry L. Nores — No. 101,269 — Cour Civile de District, Division C — Terres de valeur dans la Paroisse Iberie — A l'encan, JEUDI, 10 avril, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne.

PAR STERN & GUMBEL, LTD. — Leonard L. Stern, encanteur, vendra à l'enchère publique à la sus-dite date, en vertu d'un ordre signé le 6 mars 1913 par l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Le Sud-est quartier du nord-ouest quartier (terrain marécageux) de la section No. 11 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 Est, dans le territoire du district nord-ouest, contenant 40 et 46-100 acres, d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

2. La demie ouest du quartier nord-ouest de la section No. 36 dans le Territoire No. 14 sud, étendue No. 7 est, dans le territoire du district sud-ouest, contenant 80 acres d'après le plan officiel de voyer des dites terres dans le bureau des terres d'Etat.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer toutes les taxes de l'année 1913, en sus et en plus du prix d'adjudication et payer pour l'acte de vente devant E. M. Stafford, notaire. Un dépôt de dix pour cent du prix d'adjudication sera requis au moment de l'adjudication.

LEONARD L. STERN,
Encanteur.

STAFFORD & ROBINSON, Avocats.
mars9,16,23,30av6,10

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux terrains à bâtir, rue Gravier, entre Gayoso et Salcedo.

Succession de Henry Mason.

No. 10,357 — Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — Division C.

JEUDI, le 10 mai 1913, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la sus dite cour, Division C, le dit ordre daté et signé le 19 mars 1913 et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Gravier, Salcedo, Gayoso et Commune, désignés comme terrains numéros six et sept, et mesurent chacun vingt huit pieds, neuf pouces de face à la rue Gravier sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, la partie de crédit de la vente devant être représentée par billets de l'acquéreur, tirés à son propre ordre et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, payable par an, garantis par hypothèque spéciale lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non-aliénando et toutes les autres clauses de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, l'acquéreur devant payer en plus et en sus de son offre, toutes les taxes dues pour l'année 1913, et le prix des certificats. L'acte de vente devant John Wagner, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

ERASTE VIDRINE, Avocat.
av6,13,20,27mai4,8

50 YEARS' EXPERIENCE

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &c.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

Par ROBERT G. GUERARD.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Catherine Vogel et al. vs. Karl Thomas et al — No. 103,636 — Cour Civile de District — Division E.

Etant une partie des biens-fonds laissés par Catherine Thomas Sitt.

Il sera vendu à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières dans l'après-midi de jeudi le 17 avril 1913.

DES PROPRIETES DE CHOIX DU SIXIEME DISTRICT DANS LE QUARTIER RESIDENTIEL,

No. 3541 rue Carondelet, coin de la rue Foucher.

Maison double comfortable, à deux étages — Large galerie devant, corridor de réception, salon, grande salle à manger, office, cuisine. 2d Etage — Trois grandes chambres à coucher, chambre à bain moderne, bâtisse en arrière à deux étages joint par une allée, avec deux chambres à coucher, garage, etc.

No. 3527 rue Carondelet.

Cottage simple adjacent — Corridor, salon, chambre d'habitation (sitting room), salle à manger, deux chambres à coucher, chambre à bain, bâtisse en arrière à deux étages avec cuisine et deux chambres à coucher.

No. 1108 rue Pension.

Maison à deux étages avec quatre chambres sur l'arrière du terrain; entrepôt et écurie sur le côté; passage pour voitures, et jardin.

En vertu de et conformément à un jugement de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 février 1913 et signé par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E dans l'affaire ci-dessus intitulée, je vendrai à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, dans l'après-midi de JEUDI, 17 avril 1913, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Une certaine parcelle de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans l'Ilet No. 428 du Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Delachaise et Baronne, et désigné par la lettre B, mesurant 52' 9" de face à la rue Carondelet, la même largeur dans le fond, et une profondeur de 120' entre lignes parallèles, suivant le croquis par Uncas Lewis, député voyer, daté le 24 février 1913.

2. Une certaine parcelle de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, servitudes et avantages qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, située dans l'Ilet No. 428 dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Carondelet, Foucher, Delachaise et Baronne, et désigné par la lettre A. Le dit terrain forme l'angle des rues Foucher et Carondelet, et mesure 37' 3" de face à la rue Carondelet, la même largeur dans le fond, sur 120' de profondeur entre lignes parallèles, suivant le croquis par Uncas Lewis, député voyer, daté le 24 février 1913.

3. Une certaine parcelle de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendant, située dans le Sixième District de cette ville dans cette ville, dans ce qui s'appelle communément Faubourg St. Joseph, dans l'Ilet No. 22 du dit Faubourg, et maintenant par le No. 373, Plan de Ville, compris dans les rues Prytania, Peniston, General Taylor et Pitt, mesurant 30' de face à la rue Peniston, sur 107' 11" 5"" de profondeur entre lignes parallèles, et située à une distance de 39' de l'encoignure des rues Prytanée et Peniston, acquis par Josef Sitt de Jno. H. Keller, devant W. D. Seymour, notaire, le 26 janvier 1884.

TERMES ET CONDITIONS — Un tiers ou plus, du prix d'achat devra être payé comptant, et la balance du dit achat devant être représentée par billets hypothécaires, portant sept (7) pour cent d'intérêt, devenant dus dans un et deux ans à partir de la date d'adjudication, et portant une hypothèque et lien de vendeur sur la propriété vendue. L'acte de vente devant contenir le pacte de non aliénando et une provision de dix (10) pour cent. Les frais d'avocat sur les dits billets, si non payés lorsqu'ils seront dus, et si les dits billets sont placés dans les mains d'un avocat pour être collectés, et toutes les clauses usuelles de sécurité. L'acquéreur devra déposer avec l'encanteur dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication, et devra payer l'acte de vente devant Philip Gensler, Jr., notaire.

ROBERT G. GUERARD,
Encanteur.

MERRICK, LEWIS, GENSLER & SCHWARTZ et DUFOUR & DUFOUR, Avocats.
mars6,23,30av6,13,17

VENTES A L'ENCAN

Par J. L. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,319.

SUCCESSION DE EDNA MARY LAPINE, EPOUSE DE FRANCIS JOSEPH OFFER.

Deux jolis terrains à bâtir, rue Audubon. Effets mobiliers, 10 actions du Stock de Parke Davis Co. A l'encan, JEUDI, 8 mai.

Conformément et en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée succession d'Edna Mary Lapine, épouse de Francis Joseph Offer, dossier No. 103,319, le dit ordre adressé à J. L. Onorato, encanteur, signé le 31 mars 1913, il offrira en vente à l'enchère publique à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, JEUDI, le 8 mai 1913, la propriété foncière ci-après à savoir:

DEUX CERTAINS TERRAINS avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent ou de quelque façon qui en dépendent, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet borné par les rues Broadway, Audubon, anciennement Chestnut; Cohn, anciennement Destrehan, et Spruce, anciennement Miro ou Huitième, désignés par les numéros 10 et 20 et mesurent chacun trente pieds, six pouces de face à la rue Audubon sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles. Le dit terrain No. 20 formant l'angle des rues Audubon et Spruce, étant la même propriété acquise par achat par acte devant W. J. Formento, notaire, le 2 février 1911, enregistré le C. O. Bk. 243 fo. 34.

Au même moment et lieux j'offrirai en vente le lot d'effets mobilier, consistant de meubles, livres, ornements, tableaux, etc., et dix actions du Capital du Parke, Davis Company. Le tout suivant l'inventaire enregistré.

CONDITIONS—Pour les effets mobilier, comptant; pour les propriétés foncières un tiers ou plus comptant, et le solde s'il y en a, en un crédit d'un an, ou un et deux ans, à l'option de l'acquéreur, la partie de crédit de la dite vente, s'il y en a, devant être représentée par billet ou billets de l'acquéreur à son propre ordre, et par lui endossés, portant huit pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue avec le pacte de non alienando et les clauses usuelles de sécurité, dix pour cent pour frais d'avocat, en cas de procès, la dite propriété devant être assurée et l'acquéreur devant payer en sus et en plus du montant de son offre toutes les taxes dues sur la propriété. L'acquéreur devant payer les frais de l'acte de vente devant Edouard F. Henriques, notaire, et déposer au moment de l'adjudication 10 pour cent (ne portant ni intérêt ni pénalité) du prix d'achat avec

J. L. Onorato
Encanteur.

910 rue Gravier.
HENRIQUES & DUCHAMPS, Avocats.
av6,13,20,27mai4,8

Par WILL J. MORGAN

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emile Pechon vs. Mme J. Bart Davis, et al — No. 103,399 — Cour Civile de District pour le Paroisse d'Orléans, Divisi on E.

En vertu d'un ordre de l'Hon. George H. Théard, juge de la Division E, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, et qui m'a été adressé, je vendrai en vente publique au plus haut et dernier enchérisseur, le JEUDI, 8 mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne:

Premièrement: La propriété ci-après décrite, un certain lot de terrain avec toutes les améliorations qui s'y trouvent dans le Second District dans le carré No. 35 et borné par les rues Bienville, Conti, Villeré et Robertson, et désigné comme lot No. 5 et mesure en mesure américaine 31 pieds 11 pouces de face à la rue Bienville sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces 5 lignes entre lignes parallèles.

Les améliorations se composent d'une résidence couverte en ardoises contenant cinq chambres de chaque côté et porte les numéros municipaux 1553 et 1555 rue Bienville.

Deuxièmement: Un certain lot ou parcelle de terrain dans le Deuxième District de cette ville dans le carré 225, borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Derbigny et Roman, lequel lot commence à une distance de 52 pieds 5 pouces et 5 lignes du coin des rues Ste. Anne et Derbigny et mesure 32 pieds 5 pouces 4 lignes sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de 84 pieds 8 pouces et 6 lignes entre lignes parallèles, suivant un croquis dressé par Edgar Pilié, daté du 27 septembre 1878.

Les améliorations se composent d'une maison de rapport couverte en ardoises construite en bois contenant cinq chambres de chaque côt et portant les numéros 1811-1813 rue Ste. Anne.

CONDITIONS—Comptant et l'acquéreur devant payer les taxes de 1913 ainsi que les actes de ventes devant Charles I. Denéchaud, notaire.

WILL MORGAN, Encanteur.
av6,13,20,27mai4,8
331 Carondelet.

Par W. H. FITZPATRICK

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bonne occasion pour spéculateur.

Cottage double—Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Succession de Loretta Gormas, épouse décédée de Frank J. Hazard, et de Frank J. Hazard.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS — No. 102,784 — DIVISION C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur — Bureau No. 904 rue Gravier—JEUDI 17 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. E. K. Skinner, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C, daté et signé le 19 février 1913, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite sera vendue à savoir:

Un certain terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Terpsichore, Liberty, Howard et Chemin Félicité, et désigné comme terrain No. 8 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte, le 30 mars 1853, et déposé dans le bureau de Thomas Layton, ancien notaire, comme plan No. — du livre de plans No. un. Le dit plan No. 8 mesure 32 pieds, 9 pouces et 5 lignes de face à la rue Terpsichore sur une profondeur de 128 pieds entre lignes parallèles.

La dite propriété étant désignée par le No. municipal 2218 et 2220 rue Terpsichore.

Les améliorations comprennent un cottage double connu comme Nos. 2218 et 2220 rue Terpsichore, contenant 4 chambres, cuisine et hangar de chaque côté.

Conditions—Comptant, avec l'assomption par l'acquéreur en plus et en sus du prix d'adjudication de toutes les taxes pour l'année 1913. L'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de la vente. Les loyers devant être collectés et retenus par le vendeur jusqu'à ce que l'acte de vente soit passé. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur, qui payera pour tous les certificats devant Andrew Hero, Jr., notaire.

W. S. HERO, Avocat.
mars13,16,23,30av6,13,17

ParKERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

COTTAGE DOUBLE EN BOIS A UN ETAGE.

Nos. 1001 et 1003 rue Milan.

PAR KERNAGHAN ET CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur, bureau No. 339 rue Carondelet, JEUDI le 1er Mai 1913, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières No. 311 rue Baronne sera vendue à l'enchère publique en vertu d'un ordre daté le 26 Mars 1913, de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans la succession de Mme Delia Brady épouse divorcée de Jason Machado, No. 103,336, la propriété ci-après décrite à savoir:—

Le cottage double en bois à un étage Nos. 1001 et 1003 rue Milan, coin de la rue Camp, sur un certain terrain situé dans le Sixième District de la Nouvelle Orléans dans l'Ilet No. 264 borné par les rues Milan, Camp, Chestnut et Marengo, désigné comme terrain No. un sur un plan de 2093 terrains daté du 15 février 1849, déposé dans le bureau de L. B. Kenny notaire. Le dit terrain forme l'angle des rues Milan et Camp et mesure vingt-neuf pieds (29), deux pouces (2) de face à la rue Milan sur une profondeur et face à la rue Camp de cent vingt pieds (120), le tout en mesure Américaine d'accord avec le dit plan.

Etant la même propriété qui avait été acquise par le défunt du "Mutual Building et Homestead Association" suivant l'acte de vente passé devant Joseph D. Taylor, notaire le 4 Janvier 1899, enregistré dans le Bureau d'Aliénations de cette Paroisse dans le Livre 173 Folio 109.

Près des cars, marchés, écoles et églises.

CONDITIONS: Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, le solde s'il y en a en un crédit de un et deux ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt, payable par an, à partir de la date jusqu'au parfait paiement. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, y compris cinq pour cent pour frais d'avocat en cas de procès. La dite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets.

L'acquéreur devra assumer les taxes dues et exigibles en 1913 en sus et en plus du prix d'adjudication.

Dix pour cent comptant sera requis au moment de la vente. L'acte de vente devant H. J. McCall notaire aux frais de l'acquéreur.

CARROLL, HENDERSON et CARROLL, DART, KERNAN et DART, Avocats.
Mars 30 Avril 6-13-20-27 Mai 1

Par RAMSEY & DANZIGER

ANNONCE JUDICIAIRE.

600 Avenue Esplanade, Coin de la rue Chartres.

Bâtisse en briques à trois étages sera sacrifiée

Succession de Mme Fannie Oliver, veuve d'Aristide Bienvenu — No. 103,122 — Cour Civile de District, Division A.

PAR RAMSEY & DANZIGER — C. A. Ramsey, Encanteur, bureau 341 rue Carondelet — JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendue en vertu et conformément à un ordre, le dit ordre daté et signé le 4 mars 1913 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la sus-dite Cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, et qui m'a été adressé, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'Ilet No. 52, borné par l'avenue Esplanade et les rues Chartres, Royale et Barracks, et mesure 24 pieds 4 pouces de face à l'avenue Esplanade sur 109 pieds 7 pouces (plus ou moins) de profondeur et face à la rue Chartres.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devra assumer les taxes de 1913, payer pour l'acte de vente devant Rolla A. Tichenor, notaire. Un dépôt de dix pour cent sera requis au moment de l'adjudication.

mars9,16,23,30av6,10

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée dans le Quatrième District, portant le No. municipal 2203 rue Philip, au coin de la rue Franklin (dans le carré des rues Liberty et Jackson).

German-American Homestead vs. Randall Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,618 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 10 avril 1913, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et toutes les dépendances qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville, désigné par le No. un dans l'Ilet No. 319, borné par les rues Philip, Franklin, Liberty et Jackson sur un croquis fait par H. C. Brown, député voyer de ville, daté le 29 mai 1909, annexé à un acte de vente passé devant Félix J. Dreyfous, notaire, daté le 10 août 1909. D'après lequel croquis le dit terrain mesure trente pieds sept pouces et deux lignes de face à la rue Philip la même largeur dans le fond sur une profondeur, entre lignes parallèles et une façade sur la rue Franklin de quatre-vingt-dix pieds.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant: l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.

ROGER MEUNIER,
Avocat pour le demandeur.
mars7,14,21,28av4,10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu, accessoires et stock, etc., d'une épicerie et buvette, 2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer, etc.

New Cosmopolitan Realty Co. vs. Steve Di Bartolo.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 103,890 — En vertu d'un ordre de vente daté le 2 avril 1913, qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique sur les lieux ci-après désignés, MERCREDI, le 16 avril 1913, à l'heure ci-dessous indiquée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Dans mon entrepôt, rue Ste. Anne, entre les rues Royale et Chartres à 10 heures 30 a. m.:

1 lot d'épiceries et accessoires de buvette, comptoirs, éventails électriques, balances, épiceries assorties, liqueurs, bière, glacière, divers, etc., suivant l'inventaire enregistré.

2 caisses enregistreuses, 2 billards à poches, 1 coffre-fort en fer.

2. Dans l'entrepôt, No. 613 rue Bienville, entre la rue Chartres et Passage de la Bourse, à 2 heures p. m.:

Un grand assortiement de vins, whiskies, genièvre, bitters, cocktails, liqueurs, pêches, miel, cordials, bière, parafine, chandelles, allumettes, accessoires, etc., suivant l'inventaire enregistré.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions—Comptant sur le champ.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

LEGIER & GLEASON,
Avocats pour les demandeurs.
av3,9,16

VENTES A L'ENCAN

Par LEONARD L. STERN

SUCCESSION DE VEUVE GEORGE FAEHNLE.

Vente de partition, sans limite.

Cottage Simple, No. 708 avenue Washington.

Cottage Double, Nos. 2815-17 rue Chippewa.

Cottage Double, Nos. 712-14 avenue Washington.

Résidence Simple à Deux Etages, 718 avenue Washington.

Quatre Cottages Doubles, 1841-43, 1845-47, 1849-51 et 1853-55 rue Religious.

PAR LEONARD L. STERN, Encanteur — Vendra à l'enchère publique, JEUDI, le 1er mai 1913, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sans limite en vertu d'un jugement de partition rendu le 17 mars 1913 dans la succession de veuve George Faehnle, No. 103,137, Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, les propriétés ci-après décrites à savoir:

1. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'Ilet No. 81, borné par les rues Washington, Sixième, Annonciation et Chippewa, lequel terrain commence à une distance de 32' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesure 32' 6" de face à la rue Washington sur 110' de profondeur, et est désigné par le No. 2 sur un croquis de D. M. Brosnan, voyer de ville, date le 21 février 1888, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 708 rue Washington.

2. Un autre terrain, situé dans le même llet que le terrain ci-dessus décrit et d'après le croquis ci-dessus mentionné, et d'après le titre je dit terrain est désigné par le No. 5 et commence à une distance de 110 pieds de l'encoignure de la rue Washington, et mesure 30 pieds de face à la rue Chippewa sur 130 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 2815-17 rue Chippewa, et d'après les barrières et améliorations sur le dit terrain, il mesure 31' 6" de face à la rue Chippewa sur 130' 9" de profondeur.

3. Un autre terrain situé dans le même llet que le terrain ci-dessus décrit, désigné comme terrain No. 4 sur un plan de L. Retzenstein, daté le 18 mars 1867, et commençant à peu près à 97' 6" de l'encoignure de la rue Chippewa et mesurant 32' 6" de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent, Nos. 712-14 avenue Washington.

Un autre terrain situé dans le même llet que le terrain ci-dessus décrit, commençant à une distance d'à peu près 130' de l'encoignure de la rue Chippewa et faisant partie du terrain No. 30, et désigné par la lettre A sur un croquis de L. A. D'Hémécourt, député voyer, daté le 7 Janvier 1867, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle par James J. Woulfe, notaire, daté le 13 janvier 1913 et mesure d'après cela 25' 9" 3"" de face à l'avenue Washington, 25' 8" 4"" de largeur sur l'arrière ligne sur 200' 7" de profondeur, avec les bâtisses qui s'y trouvent No. 718 avenue Washington sujette à un bail de $25 par mois expirant le 30 septembre 1913.

5. Un certain terrain situé dans le Quatrième District de cette ville dans l'Ilet No. 38, borné par les rues Religious, St. Marie, Rousseau et Félicité, désigné comme terrain A, sur un croquis de George De Armas, voyer, daté le 18 janvier 1913, annexé à l'inventaire de veuve George Faehnle, devant James J. Woulfe, notaire, le 13 janvier 1913 et d'après cela le dit terrain forme l'angle des rues Religious et Ste. Marie, et mesure 57' 9" 4"" de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, et le long d'une allée ouvrant sur la rue Religious 3' 4"" commune au dit terrain A et au terrain adjacent B de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Rousseau 2' 8"" de là 8' 11" de profondeur sur une deuxième ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là s'élargissant de 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité, de là 8' sur une troisième profondeur, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 113' 2" 7"" de profondeur et de face à la rue Ste. Marie et 2' 10" de largeur en arrière; lequel terrain A est composé des façades des terrains Nos. 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun, et avec les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1853-55 rue Religious.

6. Un autre terrain situé dans le même llet que le terrain ci-dessus décrit et adjacent, désigné par la lettre B sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel, le dit terrain commence à une distance de 61' 1" 4"" de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 29' 2" de face à la rue Religious, 42' 10" de profondeur sur une première ligne perpendiculaire à la rue Religious, 3' 4"" commune au dit terrain B et au terrain A adjacent, de là sur une ligne oblique s'étendant vers la rue Ste. Marie 2' 8"", de là 8' 11" de profondeur sur une seconde ligne perpendiculaire à la rue Religious, de là, se fermant 2' 6" sur une ligne parallèle à la rue Religious et s'étendant vers le chemin Félicité; de là 8' de profondeur sur une troisième ligne, de là 30' 8" de profondeur sur une quatrième ligne, 76' 6" de profondeur sur l'autre ligne de côté la plus près du chemin Félicité, et 28' 6" de largeur sur l'arrière ligne, lequel terrain B est composé de parties des terrains 1 et 2 avec l'usage de la dite allée en commun et avec toutes les bâtisses sur le dit terrain Nos. 1849-51 rue Religious.

7. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre C sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 90' 3" 4"" de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 9" de face à la rue Religious, 27' 10" de largeur sur l'arrière ligne, 76' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 55' 6" de profondeur sur l'autre côté le plus près du chemin Félicité, lequel dit terrain C est composé de parties des terrains Nos. 1 et 2, avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1845-47 rue Religious.

8. Un autre terrain situé comme le terrain ci-dessus décrit, désigné par la lettre D sur le croquis ci-dessus mentionné, d'après lequel le dit terrain commence à une distance de 122' 0" 4"" de l'encoignure de la rue Ste. Marie et mesure 31' 11" 7"" de face à la rue Religious, 58' 8" 5"" de largeur sur l'arrière ligne, 55' 6" de profondeur sur le côté le plus près de la rue Ste. Marie et 27' 5" 7"" de profondeur sur l'autre ligne de côté plus près au chemin Félicité, lequel terrain D est composé des arrières parties des terrains 1 et 2 avec les bâtisses qui s'y trouvent Nos. 1841-43 rue Religious.

CONDITIONS—La moitié ou plus comptant, et le solde s'il y en a en un ou en un et deux ans de crédit à l'option des acquéreurs, représenté par billets portant 6 pour cent d'intérêt par an, à partir de la date de l'acte de vente jusqu'au paiement, les dits billets devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur, l'acte de vente devant contenir la clause de nonaliendo et de vente, sans évaluation, en cas de la vente des dites propriétés, d'exiger le paiement des dits billets, et 5 pour cent pour frais d'avocat, en cas que cela devienne nécessaire de placer les dits billets entre les mains d'un avocat pour collection, et toutes les autres clauses usuelles; les acquéreurs devront assurer les améliorations, au même montant que la partie de crédit, et transférer la police au porteur des billets, et d'assumer de payer en sus et en plus du prix d'adjudication, toutes les taxes payables en 1913, et déposer avec l'encanteur 10 pour cent en paiement partiel du prix au moment de l'adjudication, et ne devant avoir droit aux loyers qu'à partir de la date de l'acte devenue. Les actes de vente devant M. C. Soniat, notaire aux frais des acquéreurs.

LEONARD L. STERN,
CHAS. F. CLAIBORNE, Encanteur.
Avocat.
mars30av6,13,20,27mai1

Succession d'Anna J. Bonnabel.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 101,505 — Division B — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Gabrielle Boudousquie, exécutrice dative testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
TEISSIER & TEISSIER, Avocats.
2av2,6,11

VENTES A L'ENCAN

Par DANZIGER & TESSIER

Le charmant cottage élevé avec un grand jardin d'agrément, 1228 avenue Nashville, entre les rues Prytanée et Perrier — Terrains 120 sur 120 pieds.

**Succession de Charles